LE » DEVOIEMENT » … DU CODE DE LA ROUTE ET DE LA LOI.

En matière de respect des lois, les Maires sont censés donner le bon exemple.

Modèle illégal



Mais, il est un sujet ou il semble que le dévoiement, fasse l’unanimité.



Cela concerne les ralentisseurs routier, sur lesquels chacun à un jour « **pesté**« .

Des ralentisseurs « **maison**« , mais qui n’ont aucun droit de résidence, car la

réglementation et la loi, ne laisse aucun doute, sur la responsabilité des Maires

en cas d’accidents ou de dépôt de plainte, par les associations d’usagers.

https://www.40millionsdautomobilistes.com/articles/consultation-souhaitez-vous-des-actions-contre-les-dos-d-ane-illegaux

Et :

https://www.challenges.fr/automobile/dossiers/ralentisseurs-il

legaux-comment-les-reconnaitre_737858

Hors, MédiaChartres à constaté qu'il existe des dizaines de ralentisseurs illégaux, à Chartres et dans les communes avoisinantes.



Modèle légal

Véritables fléaux, pour les motards et les véhicules surbaissés, tous ont des traces significatives visibles.

Messieurs les Maires, il est plus que temps, de faire appliquer et respecter la loi, avant que la loi ne vous y contraignent.

Martine Leroy

L'AMERIQUE …

A toutes les personnes, qui se réjouissaient de pouvoir vivre

« **un rêve américain** » à domicile,



MédiaChartres communique les nouvelles dates de l'événement.

https://americanfestivalchartres.com/

Des jours, à noter sur vos tablettes !

La Rédaction





NOTRE SOUTIEN …

MédiaChartres, apporte son soutien, à nos confrères et personnel des **Groupe Europe 1** et **Centre France** dans les mouvements de grèves en cours, qui les touchent.



Nous espérons, que le personnel ne sera pas directement impacté, par les changements actuels.

https://www.mediapart.fr/journal/france/220621/europe-1-le-danger-bollore-la-complicite-publique?utm_source=20210622&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83-[QUOTIDIENNE]-20210622&M_BT=1654172231343

et

https://www.francebleu.fr/amp/infos/economie-social/grogne-et-inquietude-au-sein-des-journaux-la-montagne-et-le-populaire-du-centre-1624284928

La rédaction

DANS L'OMBRE,

Il est généralement normal (et obligatoire) pour une Municipalité de répondre



favorablement à une demande de pièce administrative.

Lorsqu'il y a un refus ou une non réponse (considéré comme un refus) dans un délai de **30 jours**

toute personne est dès lors légalement fondée, à saisir dans les **2 mois la CADA** ,organisme

qui interviendra pour que les pièces et documents soit bien adressés au pétitionnaire:

https://www.cada.fr/contacter-la-cada

Chacun peut également, saisir le tribunal administratif:

http://orleans.tribunal-administratif.fr/Demarches-procedures/Introduire-une-requete-devant-le-tribunal-administratif

MédiaChartres, s'étonne du refus, des silences et de rétentions d'informations **de la Mairie de Chartres**,

sur certaines demandes, des personnes auraient telles intérêt à dissimuler des « choses », et pourquoi ?

MédiaChartres, s'emploie à faire la lumière sur ces mystérieux sujets.

Claude Harffi



LOIR sans L’HEURE.

L’Eure et loir, notre département !





Que **MédiaChartres**, propose de le requalifier juste, « **Loir** »

car pour l'Heure, **Chartres** semble afficher de gros contentieux, avec toutes les Horloges, pas une n'étant à … l'heure !

Une preuve de plus (si il en fallait une), que cette Ville mérite bien d'être montrer en exemple, comme le clame si fort ses dirigeants (tes), une médaille et peut-être même de figurer au Guinness Book ?

Alexandra Simoni



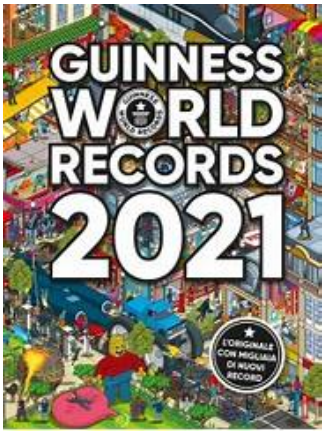

JUIN sans JOINT !

Alors, que certains affirment que **Chartres** est … *une Ville*

exemplaire ?



MédiaChartres, à remarqué que les services techniques, devaient être en rupture de ciment et allergique aux joints (?)

Devant le **Théâtre Municipal**, les pavés sont un véritable piège à talons d'escarpins, ou la profondeur entre les pavés, peut atteindre les **5 centimètres.**

Les risques d'accidents sont bien réels, et cela ne semble pas inquiéter le moins du monde les « responsables » qui, à leur habitude ne savent pas, ne voient pas (du genre, les 3 petits singes).

Mais comme toujours, ils ont d'autres sujets de préoccupations …

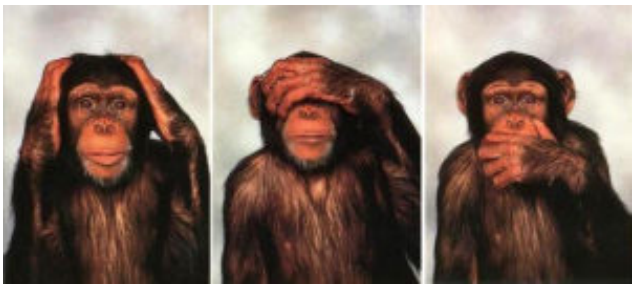

Serge Maloude

« PROPE » à GANG !

MédiaChartres est APOLITIQUE, mais lorsque la ligne est franchie, nous réagissons.



Le Maire de Chartres, Président de l'Agglo (et de bien d'autres mandats) à jugé nécessaire de rédiger et faire distribuer (et très certainement payé de sa poche ?), un tract en faveur de ses Dauphins.

Chacun d'entre eux, ayant déjà quelques (X) mandats et autres activités (Président ou vice Président) de ceci, Directeur/Administrateur de cela, et pléthores de choses qu'ils n'ont pas la moitié le temps de faire, et pourtant ils sont tous généreusement rémunérés chaque mois, pour

leur talents !



Le rédacteur du tract, affirme la main sur le cœur, qu'a « **Chartres, tout réussit** » vraiment …

MédiaChartres, reviendra longuement sur le sujet, avec quelques beaux exemples.

Il fait également allusion à la « **prospérité**« , très bien … mais pour qui (?)

Rappel:

Nul n'a besoin de gourou ou de sonneur de cloches, pour aller voter, chacun est libre !

La Rédaction

Liberté, égalité, fraternité . . . stationnement !

MédiaChartres, soucieux de livrer une information libre et sans contrainte, évoque ici des manquements notables à l'égard du second principe dans la vie de la cité.

La vitesse rue Chanzy, à été limitée à **30 km/h**, cette mesure ne nous choque pas, et nous avons constatés que des contrôles radar y étaient régulièrement organisés par la Police municipale.

Mais, quitte à verbaliser les réfractaires, autant le faire complètement, sans ménagement ni passe-droit, non ?



Or, ce qui nous dérangent, c'est que parallèlement aux excès de vitesse « certains résidents » et « automobilistes » s'octroient le droit de stationner sur les trottoirs, face à la seule caméra de surveillance de la rue, du **CSU** (centre de surveillance urbain), mais qui surveille quoi et qui, juste . . . la sécurité et le bien être d'un Maire ?

Certainement pas les véhicules sur le trottoir, les mêmes que nous retrouvons en toute illégalité et tous les jours pavoisant en plein centre ville.

D'après nos constatations, ce sont des véhicules « dispensés

de tout », puisque ayant un lien direct avec la Mairie (…)



Plus besoin pour eux de coller la vignette de résident sur le pare-brise (la dernière datant de 2016) !

Certains tutoie et appellent même les Agents de la PM, par leur prénom …

En résumé, si votre véhicule est identifié comme « **intouchable**« , ou si il arbore un autocollant sur les portières, une cocarde d'avocat, ou encore « travaillant » pour la Ville/l'Agglo ou fait partie d'un Club financé par ces derniers, cela vous dispense de facto, de respecter la loi et vous êtes immunisés d'office contre les problèmes, réservés à Monsieur et Madame tout le Monde.

Dans ces conditions, peut-on encore parler d'égalité, peut-être . . . ? mais certainement pas de justice.

Martine Leroy

https://mediachartres.fr/wp-content/uploads/2021/06/20210220_154144.mp4

La dernière pierre !

Les Chartrains peuvent constater actuellement, les semblants d'embellissements



des vestiges de la **porte Guillaume.**

Un acte considéré par certains dans leurs colonnes, comme l'événement de l'année ?

MédiaChartres reste plus réservé et pragmatique.

N'oublions pas que **Chartres** à une certaine époque, avait la noble ambition de reconstruire à l'identique (avec un chantier école), l'un des fleurons des monuments de la Ville.

Déjà 10 ans ! Ou en serait le chantier aujourd'hui ?



L’encre avait alors coulé à flot, comme les promesses … qui ont fait place à l’amnésie et à d’autres « légions » de priorités d’investissements (…)

Aujourd’hui, les ambitions ont été réduites à l’aménagement d’un « **bronzarium**« , simple petit jardin paysagé (avec fondation en béton) quand même ! et de 2 pauvres bancs qui déprimaient au fond d’un hangar.

Notons, la fermeture du **Bar-tabac-journaux** (les touristes sont désormais priés d’apporter les boissons) et surtout, de faire très attention ou ils pausent les pieds, pas sur que les dépliants de l’Office du tourisme de la Ville, abordent ses sujets ?

MédiaChartres, suggère de placé à présent, la « première » (et dernière pierre) en bonne place au Musée des promesses non-tenues, en compagnie des autres nombreux chef-œuvres de même type.

Yves
Dubois

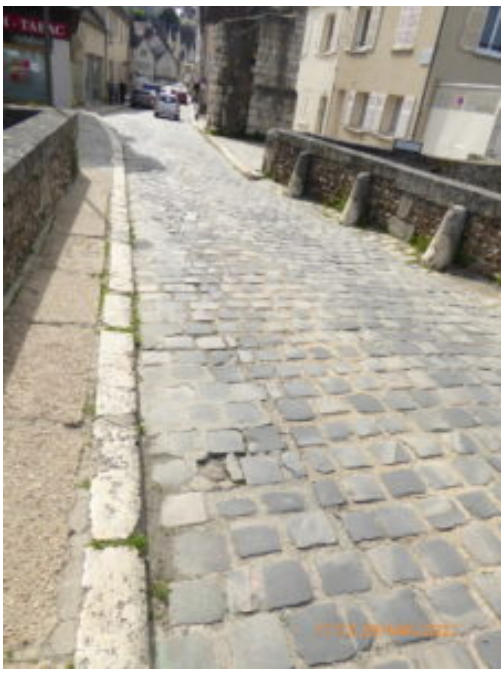

Le statut de ceux, qui se croient « intouchables » !

MédiaChartres, poursuit l'enquête sur la « vertueuse » loi **O.R.I**, qui permet à



certaines collectivités, de s'approprier des biens immobiliers à moindre coût.

http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/IMG/pdf/ORI_guide_methodologique.pdf

Pour **Chartres**, ce sont plusieurs immeubles (**8/10**) qui sont visés par **l'O.R.I**

(du moins, pouvons nous le penser), mais les choses ne sont pas toujours

ce qu'elles semblent.

Décryptage:

Nos investigations, nous ont révélés d'autres aspects, comme

des conflits personnels



directs ou de vieilles rancunes avec les propriétaires, une sorte de:

« **règlement de comptes à O.K Coral**« .

Mais, le principal intéressé ne devrait-il pas, par commencer à balayer devant sa porte ?

La **Ville** est propriétaire, de garages en plein centre, qui menacent de s'écrouler à chaque instant, mais ils ne figurent évidement pas sur la liste des **O.R.I** …et pour cause.

MédiaChartres, aimerait connaître la nature de ce nouveau « **passe-droit** » un de plus

au compteur, qui vient enrichir une liste déjà très … et trop longue.

Martine Leroy